

La première crèche privée et publique en gestation



Voici à quoi ressemblera la crèche que l'entreprise « People & baby » construira et exploitera aux 8 et 10, boulevard du Périer, jusqu'en 2030 avant de la céder à la mairie. : Photo Document Ville de Cannes

L'entreprise « People & baby » vient d'être choisie pour bâtir et exploiter, pendant dix-huit ans, le futur centre multi-accueil de la municipalité. Comme disent les enfants, « a y est » ! On sait désormais qui va construire et exploiter la première crèche en délégation de service public (DSP) de Cannes. C'est-à-dire une crèche municipale gérée par une entreprise privée. Il s'agit de « People & baby » qui exploite déjà soixante-cinq établissements de petite enfance à travers l'Hexagone, essentiellement en Rhône-Alpes et en Ile-de-France où la société est le premier prestataire privé de la mairie de Paris.

À l'issue d'un appel d'offres qui a vu quatre candidats accéder en finale, « People & baby » a rendu une copie jugée « supérieure à celle de ses trois autres concurrents ». C'est ce qui lui a valu de remporter lundi en conseil municipal la concession du futur établissement multi-accueil de la Croix-des-Gardes. Précisément aux 8 et 10, boulevard du Périer. Un terrain que la mairie va mettre à disposition de l'entreprise afin que celle-ci construise et exploite à ses frais et à ses risques et périls un bâtiment capable d'accueillir jusqu'à soixante nouveau-nés.

5,8 millions d'euros à investir

« People & baby » estime qu'il lui en coûtera 5,8 millions d'euros d'études, de travaux, de frais et d'équipements. Pour amortir son investissement, la mairie lui impartit une concession de vingt ans avant que le complexe lui revienne. Soit, après travaux, dix-huit ans d'exploitation à compter de l'inauguration prévue « au plus tard le 15 mai 2012 ». Une exploitation sous le « strict contrôle » de la Ville, « avec les mêmes critères qu'une crèche en régie municipale », garantit Christophe Santelli-Estrany, adjoint aux Affaires juridiques. À défaut, son homologue à la Petite enfance, Marie-Christine Repetto-Lemaître évoque « la mise en place de sanctions » sans toutefois les détailler.

Affrontement au conseil municipal

La mairie maîtrisera l'inscription et l'admission des enfants aux mêmes tarifs que ceux pratiqués dans les autres établissements communaux, c'est-à-dire à des prix globalement plus faibles que ce qu'ils coûtent vraiment. En contrepartie de cette mission de service public, l'hôtel de ville prévoit de verser un peu plus de 800 000 euros par an à « People & baby ». Malgré cette contribution, l'opération coûtera « 28 % moins cher à la Ville que si cette dernière avait [elle-même] mené ce projet ».

À en croire la municipalité UMP, ce n'est pas le seul intérêt d'en passer par une DSP. Si la gestion en interne « s'avère, d'un point de vue qualitatif, très satisfaisante », cette alternative privée permet « de répondre avec la meilleure réactivité à un besoin impérieux de structure, sans avoir à financer l'opération ». La gauche en doute : « La DSP n'est pas un bon choix de gestion. » Rien à redire d'un point de vue « idéologique » pour l'opposition divers-droite. Selon elle, c'est plutôt « la situation financière plus que tendue de notre commune qui amène (la majorité) à ce choix contraint. »

fmaurice@nicematin.fr

Fred Maurice
Nice-Matin

Les autres titres

Palais Stéphanie : une nouvelle étoile brille sur la Croisette

(Nice-Matin)

La Licorne, théâtre d'une bataille livrée contre le sida

(Nice-Matin)